Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Saint-Laurent-indisponibilite-appoint

15 mars 2021

France : Saint-Laurent : Détection tardive de l'indisponibilité du système d'appoint en eau borée du réacteur 1

Le 24 mars 2021, l'exploitant de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif à la détection tardive de l'indisponibilité du système d'appoint en eau borée (circuit REA) du réacteur 1.

Ce que dit l'ASN :

Détection tardive de l'indisponibilité du système d'appoint en eau borée du réacteur 1

Publié le 06/04/2021

Le 24 mars 2021, l'exploitant de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif à la détection tardive de l'indisponibilité du système d'appoint en eau borée (circuit REA) du réacteur 1.

Le bore est un élément qui a la propriété d'absorber les neutrons produits par la réaction nucléaire. Le circuit REA a pour fonction principale de faire l'appoint en eau et en bore du circuit primaire afin de contrôler la réaction nucléaire dans le cœur du réacteur. En cas d'indisponibilité de ce circuit, les règles générales d'exploitation imposent le repli du réacteur sous une heure.

Le 20 mars 2021, lors d'une activité d'exploitation, l'exploitant a constaté, à la suite de l'apparition d'une alarme, l'indisponibilité du système d'appoint en eau borée du réacteur 1.

Les investigations menées par l'exploitant ont permis d'identifier que cette indisponibilité provenait de la fermeture d'une vanne du circuit REA qui aurait dû être ouverte. Cette situation a été immédiatement corrigée.

Les dernières activités d'exploitation réalisées sur le circuit REA datant du 15 mars 2021, l'exploitant a considéré que le circuit REA a été rendu indisponible entre le 15 et le 20 mars 2021, date de

découverte de l'écart. La conduite à tenir, imposant le repli du réacteur sous une heure à la suite de l'indisponibilité du système, n'a donc pas été respectée a posteriori.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, l'événement a affecté la fonction de sûreté liée à la maîtrise de la réactivité du réacteur. En raison de l'indisponibilité de l'équipement concerné en cas d'accident, associée à sa détection tardive, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

A la suite de la découverte de la vanne fermée, celle-ci a été immédiatement ouverte, permettant ainsi de retrouver la disponibilité du système d'appoint en eau borée.

Un événement similaire a été déclaré sur le réacteur 1 en août 2018. L'ASN a demandé à l'exploitant de vérifier que les actions correctives définies en 2018 avaient été mises en œuvre et respectées et d'analyser leur caractère suffisant.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Detection-tardive-de-l-indisponibilite-du-systeme-d-appoint-en-eau-boree-du-reacteur-1

Ce que dit EDF :

Indisponibilité du système d'appoint en eau borée de l'unité de production n°1

Publié le 25/03/2021

Le 20 mars 2021, lors d'une activité d'exploitation sur le système d'appoint en eau borée* de l'unité de production n°1, les équipes constatent la fermeture d'une vanne qui aurait dû être ouverte. Immédiatement, la vanne a été ouverte conformément à ce qui était attendu. Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations. Compte-tenu du non-respect des Spécifications techniques d'exploitation (STE), la direction de la centrale de Saint-Laurent a déclaré le 24 mars 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif sûreté au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

* Le circuit REA a pour fonction principale, en exploitation, de faire l'appoint en eau et en bore du circuit primaire.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-saint-laurent-des-eaux/actualites/indisponibilite-du-systeme-d-appoint-en-eau-boree-de-l-unite-de-production-ndeg1